



Résidence secondaire en usufruit

Par Nanou 1004

Bonjour.

Je suis nue propriétaire d'une maison que ma mère occupe car elle en a l'usufruit. Dois je déclarer cette maison comme résidence secondaire ? Je vous remercie par avance de bien vouloir me renseigner.

Bien cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

A qui voulez vous déclarer cette "résidence secondaire" ?

Si c'est la résidence principale de votre mère, et que vous n'êtes que nu-propriétaire, vous ne pouvez pas y "résider". Ce n'est donc PAS une résidence secondaire.

Toutefois vous devez déclarer ce bien immobilier dans votre déclaration de patrimoine (pour la CAF par exemple)

Par Nanou 1004

Je vous remercie beaucoup. Je prends note, c'est en effet la résidence principale de ma mère. C'était par rapport à la taxe d'habitation.

Bien cordialement et encore merci.

Par yapasdequoi

La taxe d'habitation ne vous concerne pas.

Par Nanou 1004

Merci à vous.